

ARRETE RELATIF A LA FERMETURE GENERALE DE LA STATION DE SKI DE PUYVALADOR-RIEUTORT

Le Maire de la Commune de PUYVALADOR-RIEUTORT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2212.1 et suivant,
CONSIDERANT que la Conseil d'Exploitation s'est réuni le 9 mars 2013, à l'unanimité, n'a pas émis de réserves particulières,

ARRETE

ARTICLE 1 : La station de ski de Puyvalador-Rieutort est fermée à compter du 18 Mars 2013.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis :

- Au Président de la Régie Municipale Sport et Loisirs de Puyvalador, pour l'exécution
- Au contrôle de légalité.

Fait en Mairie, le 12 Mars 2013

Le Maire,



Michel PARTOUCHE

